

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON

Excusée : Mme Anne AUBIN-SICARD

Date de convocation : 7 novembre 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

### **Demande de subvention « Assistance et animation autour de l'analyse des coûts du service public de gestion des déchets ménagers de Vendée »**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Considérant** que le syndicat souhaite poursuivre le développement et la valorisation les informations saisies dans les matrices ComptaCoût en vue de connaître le coût du service déchet dans sa globalité.

Trivalis et ses adhérents souhaitent poursuivre la démarche engagée de connaissance des coûts du service public de gestion des déchets. Cette démarche permet :

- d'identifier les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion ;
- de disposer d'un cadre commun pour situer les collectivités par rapport à d'autres structures.

Afin d'accompagner ses adhérents au remplissage des matrices, Trivalis souhaite contractualiser avec un bureau d'études agréé par l'ADEME à la méthode ComptaCoût®.

Cette mission est susceptible d'être soutenue par l'ADEME.

### **Budget prévisionnel du marché : 38 150 € HT**

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du bureau afin de déposer des demandes d'aides financières auprès de l'ADEME des Pays de la Loire

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Charger** le Président de solliciter une subvention auprès de l'ADEME,
- **Autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette délibération.
  
- Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Charge** le Président de solliciter une subvention auprès de l'ADEME,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).